

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DES RESSOURCES ANIMALES**

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons !



**DECLARATION DE POLITIQUE DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE**

Janvier 1997

SOMMAIRE



INTRODUCTION	1
1 CONTEXTE ET CARACTERISTIQUES DU SECTEUR AGRICOLE AU BURKINA FASO	2
2 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE	3
2.1 <i>Les orientations</i>	3
2.2 <i>Les objectifs de la politique de développement agricole durable</i>	4
2.2.1 L'objectif global	4
2.2.2 Les objectifs spécifiques	5
3 STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE	5
3.1 <i>La stratégie générale</i>	6
3.2 <i>La stratégie opérationnelle</i>	7
3.3 <i>La stratégie des filières</i>	9
3.3.1 Les céréales	9
3.3.2 La filière riz	9
3.3.3 Le développement des filières de l'élevage	9
3.3.4 Le coton	10
3.3.5 Le sucre	11
3.3.6 Les oléagineux	11
3.3.7 Les fruits et légumes	11
4 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	11
4.1 <i>Réglementation et orientation</i>	12
4.2 <i>Environnement technico-économique de la production agricole</i>	12
4.3 <i>Organisation, formation et responsabilisation des producteurs</i>	14
4.4 <i>Cadre institutionnel</i>	14
4.5 <i>Suivi-évaluation des programmes</i>	15
CONCLUSION	16

INTRODUCTION

Le Burkina Faso compte plus de 80 % de ruraux et l'agriculture constitue la principale source de revenus et d'emplois. Malgré les efforts qui ont été déployés pendant des décennies, force est de reconnaître que la sécurité alimentaire n'est pas encore assurée.

Dans le but d'améliorer les performances du secteur agricole et d'une manière générale les conditions de vie de la population burkinabè, il est nécessaire d'élaborer une politique agricole appropriée. Mais cela n'est pas suffisant ; cette volonté politique doit trouver une application concrète sur le terrain et ne pas se limiter à une simple déclaration d'intention.

Pour répondre à ce besoin impérieux, les autorités du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, en rapport avec les décideurs politiques, les producteurs et les intervenants du secteur agricole, ont entrepris d'écrire la politique de développement agricole du Burkina Faso pour la période 1996-2005.

Par ailleurs, les changements en cours dans la société Ouest-Africaine, à cause de la croissance de sa population et de l'urbanisation accélérée, créent des défis pour le secteur agricole et incitent à une intensification et une modernisation accrue. La diminution progressive de la part de la population active dans la production agricole est une tendance qui se généralise. Dès lors la définition d'une politique agricole à moyen et long termes, s'impose afin de permettre au Gouvernement d'orienter les acteurs du secteur agricole.

L'élaboration de cette politique de développement agricole suivra plusieurs étapes interdépendantes. La première étape déjà achevée, a permis de mettre au point un document dénommé "Déclaration de Politique de Développement Agricole Durable" (DPDAD), autour duquel s'est fait un large consensus national.

La particularité et l'originalité de la politique de développement agricole en cours d'élaboration est d'assurer une adéquation entre "**Agriculture, Environnement et Population**", et de mettre l'accent sur la "**durabilité**".

La DPDAD se situe dans les perspectives de l'an 2005 ; elle prend en compte les engagements pris par le Burkina Faso sur l'environnement et la biodiversité, de même que ceux dégagés par le Gouvernement dans le Document-Cadre de Politique Economique 1996-1998 et dans la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable.

A la suite de la DPDAD sera rédigé ultérieurement un Document-Cadre de Politique de Développement Agricole Durable mettant l'accent notamment sur :

- ◆ la politique d'investissement et de crédit
- ◆ la politique des filières de production
- ◆ la politique de recherche-développement
- ◆ la politique de vulgarisation
- ◆ la politique d'appui/conseil
- ◆ la politique de la formation professionnelle
- ◆ la politique tarifaire
- ◆ la politique de contrôle et de réglementation
- ◆ la politique de gestion des terroirs et de mise en valeur des ouvrages hydro-agricoles
- ◆ la politique de l'emploi en milieu rural

Enfin, tout cela sera assorti d'un Plan Stratégique de Développement Agricole Durable qui permettra de rendre concrète et opérationnelle cette politique de développement agricole.

De façon plus précise, la Déclaration de Politique de Développement Agricole Durable intègre dans sa conception ce qui a déjà été dit concernant les forêts, la faune et la pêche dans le Plan d'Action National de l'Environnement (PANE) et concernant la gestion des eaux dans la lettre de politique sectorielle de l'eau.

Elle comprend quatre (4) parties qui sont :

- I. Le contexte et les caractéristiques du secteur agricole au Burkina Faso
- II. Les grandes orientations et les objectifs de développement agricole
- III. Les stratégies de mise en oeuvre
- IV. Les mesures d'accompagnement

1 CONTEXTE ET CARACTERISTIQUES DU SECTEUR AGRICOLE AU BURKINA FASO

Au Burkina Faso, l'agriculture reste une activité dominante génératrice de revenus et d'emplois. De ce fait le secteur agricole est un secteur clé de l'économie nationale. Il occupe 86,1% de la population active du pays et contribue pour 30% au Produit Intérieur Brut (PIB).

Cependant le secteur agricole fait face à des contraintes dont les principales sont :

- l'insuffisance de la maîtrise de l'eau,
- les problèmes de dégradation des ressources naturelles dont la baisse de la fertilité des sols,
- les problèmes de santé et d'alimentation des animaux,
- l'insécurité et la pression foncières de plus en plus remarquables,
- le faible niveau d'intensification des exploitations,
- le faible niveau d'organisation et d'entrepreneuriat des producteurs,
- la faible compétitivité des produits agricoles,
- la faible valorisation des produits agricoles,
- l'exode rural,
- les pesanteurs socio-culturelles qui tendent à marginaliser les femmes et les jeunes dans la société rurale.

En dépit de ces contraintes qui freinent le développement agricole du Burkina Faso, il existe des potentialités et des atouts susceptibles de jeter les bases d'une promotion réelle de ce secteur. Il s'agit notamment :

- d'un potentiel humain disponible et jeune (58,9% de la population agricole a moins de 20 ans)
- d'un potentiel productif disponible se traduisant par :

- ⇒ des superficies cultivables : 9.924.300 ha soit 36% de la superficie totale du pays dont environs 160.000 ha sont irrigables
- ⇒ des superficies sylvo-pastorales : 16.311.800 ha
- ⇒ des ressources en eaux de surface (10 milliards de m³), en eaux souterraines (113,428 milliards de m³ dont 9,509 milliards de m³ renouvelables)
- ⇒ une diversité biologique estimée à 1.222 espèces végétales et à plus de 400 espèces animales et environ 121 espèces de poissons.

Le maintien de la compétitivité de l'économie nationale passe donc par le développement harmonieux et équitable de l'agriculture.

La dévaluation du franc CFA intervenue en 1994, de même que la politique de libéralisation et de désengagement progressif de l'Etat, ont induit une nouvelle dynamique de développement du secteur agricole en améliorant la compétitivité des produits d'exportation (animaux, fruits et légumes, coton, oléagineux, etc.) sur les marchés régional et international et en protégeant la production vivrière de base du pays. Le Burkina Faso doit saisir les opportunités qu'offre cette nouvelle donne, en se fixant des orientations et des objectifs clairs et précis, avec un plan d'actions à court et moyen termes.

C'est pourquoi le gouvernement à l'issue de la première phase du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA), engagera l'Etat sur de nouvelles orientations et mesures, en vue de lever les contraintes persistantes et de valoriser les potentialités de ce secteur. Pour ce faire, il s'appuiera sur les atouts existants que sont :

- un personnel technique compétent ;
- une recherche agricole performante avec des acquis importants ;
- un engagement politique conséquent en faveur du monde rural ;
- la loi sur la Réorganisation Agricole et Foncière (RAF) ;
- et un environnement institutionnel nouvel issu des mesures d'ajustement structurel.

2 **ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE**

2.1 ***Les orientations***

Le secteur agricole demeure le moteur du développement économique et social du Burkina Faso. Du fait de son importance, il devra contribuer davantage à la croissance économique du pays

et aider à renforcer la position de l'économie nationale dans les économies régionale et mondiale. Quatre axes guideront les actions dans ce secteur. Ce sont :

- un changement qualitatif dans les techniques de production
- le développement de l'hydraulique agricole pour affranchir l'agriculture des aléas climatiques
- un environnement institutionnel favorable à l'investissement dans l'agriculture
- la spécialisation des productions agricoles en fonction des zones écologiques.

Au plan de la production, les orientations définies pour les deux sous-secteurs que sont la production végétale et la production animale sont :

- de produire une alimentation suffisante pour toute la population ;
- d'améliorer la balance commerciale et de permettre la maîtrise des grands équilibres macro-économiques (exportation et substitution aux importations) ;
- d'entraîner les autres secteurs de l'économie nationale en fournissant la matière première à l'agro-industrie qui doit de son côté développer une grande capacité d'absorption des produits agricoles.

Au plan de l'environnement, les orientations de politique générale fondée sur la durabilité permettront de préserver ou de reproduire les ressources naturelles de façon à ne pas compromettre les besoins des générations futures.

Au plan social, la politique de développement agricole durable suscitera un développement équitable et solidaire à long terme au Burkina Faso, et contribuera à l'amélioration des conditions de vie de la population.

La politique de développement agricole durable prend en compte les politiques et les conventions régionales et internationales d'intégration.

2.2 Les objectifs de la politique de développement agricole durable

2.2.1 L'objectif global

Compte tenu de l'ensemble des orientations ci-dessus précisées, le gouvernement assigne au secteur agricole l'objectif global suivant dans sa politique de développement :

Assurer de manière continue la production agricole pour satisfaire les besoins des populations tout en maintenant et améliorant la qualité de la vie et de l'environnement.

La notion de durabilité évoque le long terme, l'utilisation des ressources naturelles sans dégradation préjudiciable et leur reproductibilité. Elle est liée aux aspirations d'atteindre une qualité de vie qui sera maintenue pour les générations futures.

L'objectif global sous-tend cinq (5) idées forces qui sont :

- *l'accroissement de la production agricole*
- *la satisfaction des besoins de la population*
- *la continuité (durabilité) des actions menées et la reproductibilité des ressources naturelles*
- *l'amélioration de la qualité de la vie*
- *l'amélioration de la qualité de l'environnement*

2.2.2 Les objectifs spécifiques

Pour atteindre l'objectif global, dix(10) objectifs spécifiques, cohérents et interdépendants ont été retenus parmi tant d'autres.

Objectifs d'ordre économique :

- 1 Diversifier et spécialiser la production agricole de façon régionale
- 2 Intensifier et accroître la production agricole
- 3 Mettre sur le marché des produits compétitifs
- 4 Améliorer les revenus des producteurs agricoles

Objectifs d'ordre écologique

- 5 Freiner la dégradation des ressources naturelles, restaurer et maintenir l'équilibre écologique du milieu
- 6 Améliorer la gestion de la fertilité des sols
- 7 Assurer la maîtrise de l'eau et l'exploitation rationnelle des aménagements hydro-agricoles

Objectifs d'ordre social

- 8 Assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire
- 9 Contribuer à la lutte contre la pauvreté en zone rurale
- 10 Promouvoir le rôle de la femme et des jeunes dans le secteur agricole

3 STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE

La stratégie de mise en oeuvre comporte trois niveaux : la stratégie générale, la stratégie opérationnelle et la stratégie des filières. Elle a été définie en tenant compte des actions envisagées par les politiques sectorielles exécutées dans le cadre du PAS et de la redistribution des rôles entre les différents partenaires au développement.

Ainsi, la stratégie générale fait appel aux autres partenaires du développement rural tandis que la stratégie opérationnelle est centrée sur ce qui relèvera de la responsabilité directe des services

agricoles dont certaines fonctions seront transférées aux organisations professionnelles au fur et à mesure de leur développement et du renforcement de leurs capacités opérationnelles. En effet le gouvernement s'est engagé depuis le premier PASA à effectuer le transfert des activités de production d'approvisionnement, de commercialisation au secteur privé. Cette option restant maintenue, l'Etat se cantonnera aux activités de soutien à la production (orientation, contrôle, appui/conseil et suivi-évaluation).

3.1 **La stratégie générale**

Elle consiste à la mise en oeuvre d'actions se rapportant à l'ensemble des objectifs spécifiques identifiés. Elle implique et sollicite l'intervention d'autres secteurs d'activités. Ces actions porteront sur :

- la poursuite des mesures de libéralisation du commerce et des prix, l'assainissement et le redressement financier ainsi que la mise en oeuvre d'actions d'investissements :
- la création d'un cadre réglementaire et législatif pour assainir les conditions de la concurrence :
- la fourniture d'une information fiable, permanente, efficace et accessible sur les marchés
- l'élaboration et l'application d'un code des investissements agricoles favorisant le développement et évitant à la fois la destruction du capital originel ;
- l'application des textes sur la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) :
- la recapitalisation de la fertilité des sols afin de reconstituer leurs capacités productives.
- la poursuite de l'approche "gestion des terroirs", pour une exploitation rationnelle des ressources naturelles fondée sur l'adéquation entre la population et les ressources :
- la poursuite de la mise en oeuvre des mesures déjà prises dans le cadre de la protection de l'environnement et de l'intégration agro-sylvo-pastorale.
- l'appui / conseil aux producteurs : *adapter l'approche* du personnel des services d'encadrement et inciter les producteurs vers un *esprit d'entrepreneuriat* (PME, coopératives);
- la mise au point d'innovations techniques dans tous les domaines d'activité du secteur agricole :
- l'accès aux facteurs de production :
- la création des conditions pour une meilleure rémunération de l'activité agricole et une incitation à la production, respectant les conventions régionales et internationales sur l'environnement.

3.2 **La stratégie opérationnelle**

Il s'agit pour les services agricoles de mener ou de confier au secteur privé, des actions en vue d'atteindre les objectifs spécifiques retenus. Des dispositions seront prises pour développer un partenariat et un partage des responsabilités entre les différents acteurs du développement rural.

Pour chacun des objectifs spécifiques ci-dessous, les actions à entreprendre sont :

a) Diversifier et spécialiser la production agricole en fonction des zones écologiques

- la promotion des cultures et des types d'élevage tenant compte des potentialités régionales.
- la promotion de cultures telles, le niébé à double usage, le soja, le fonio, les tubercules etc...
- la production, la multiplication et la diffusion de semences de qualité et de races améliorées;
- la transformation des produits agricoles pour en augmenter la valeur ajoutée ;
- l'amélioration du stockage et de la conservation des produits ;
- la mise en oeuvre de mesures incitatives.

b) Intensifier et accroître la production agricole

- la création de centres d'encadrement, de dépôts d'aliments pour bétail, de produits vétérinaires ;
- l'utilisation de techniques culturales adaptées;
- l'utilisation des variétés / races d'animaux performantes;
- l'amélioration de la couverture vaccinale des animaux ;
- le renforcement de la protection phytosanitaire.
- l'augmentation du disponible fourrager
- la mécanisation de l'agriculture
- le développement des activités de contre-saison.

c) Mettre sur le marché des produits compétitifs

- la diminution des coûts de production par la mise au point et la diffusion de technologies et de techniques appropriées et adaptées, afin d'accroître la productivité des sols, du travail et des investissements ;
- l'élaboration des normes et le contrôle de la qualité des produits agricoles.
- le développement des bourses céréalières

d) Améliorer les revenus des producteurs agricoles

- la diversification et l'accroissement de la production, permettant au producteur de dégager des surplus ;
- la régularité et la sécurité des gains et profits du producteur (rentabilité des activités, transformation, stockage /conservation et commercialisation des produits, productivité accrue).

e) Freiner la dégradation des ressources naturelles, restaurer et maintenir l'équilibre écologique du milieu

- la gestion décentralisée des ressources naturelles (implication et responsabilisation des producteurs) ;
- la gestion concertée de ces ressources ;
- la protection des ensembles écologiques fragiles au niveau national, régional ;
- la mise en place et la maîtrise de techniques adaptées, d'utilisation des ressources naturelles ;
- la mise en oeuvre de schémas d'aménagement clairs et d'un plan directeur d'aménagement et d'exploitation des zones pastorales.

f) Améliorer la gestion de la fertilité des sols

- l'inventaire et l'évaluation continue des ressources naturelles ;
- l'augmentation de la production et l'utilisation de la matière organique par une meilleure intégration agro-sylvo-pastorale ;
- l'utilisation des engrais minéraux en complément ;
- l'utilisation des techniques de lutte anti-érosives et de préservation des ressources naturelles.

g) Assurer la maîtrise de l'eau et l'exploitation rationnelle des aménagements hydro-agricoles

- la poursuite de réalisation d'ouvrages d'hydraulique agricole ;
- l'implication de la population pour un meilleur entretien de ces ouvrages ;
- la lutte contre l'envasement des retenues d'eau ;
- le renforcement et la maîtrise de la petite irrigation et de l'irrigation privée

h) Assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaires

- l'accroissement des productions nationales de façon à établir un équilibre entre l'offre et la demande des produits agricoles et à prévenir les crises alimentaires.

i) Contribuer à la lutte contre la pauvreté en zone rurale

- la réduction de l'insécurité alimentaire des groupes les plus vulnérables ;
- l'allocation de manière conséquente des ressources publiques vers les programmes destinés à l'amélioration de la sécurité alimentaire ;
- l'élaboration de programmes adaptés aux besoins des groupes et/ou des zones particulièrement défavorisées ;
- la promotion de l'équité et de l'égalité des chances entre les différentes couches sociales et les individus.

j) Promouvoir le rôle de la femme et des jeunes dans le secteur agricole

- l'appui à leurs initiatives en matière d'activités rémunératrices (production, cueillette, transformation et commercialisation des produits de l'agriculture de l'élevage et de la pêche) ;
- l'alphabétisation et la formation de ces groupes en techniques simples de gestion ;
- la mise en place d'investissements visant à l'allègement de leur charge de travail ;
- la facilitation de l'accès à la terre et aux moyens de productions ;
- la participation à la prise de décision ;
- la mise en oeuvre de projets de fixation des jeunes dans leurs terroirs.

3.3 **La stratégie des filières**

La politique de développement des six (6) principales filières identifiées dans le premier PASA, sera maintenue et renforcée. Toutefois il est à considérer que l'élevage constitue un sous-secteur d'activité. De ce fait le gouvernement s'attachera à développer les filières porteuses de l'activité d'élevage.

Les intentions pour les filières sont :

3.3.1 **Les céréales**

Le développement de cette filière constitue un maillon essentiel dans la stratégie de recherche et de renforcement de la sécurité alimentaire. Compte tenu des opportunités actuelles, la filière céréalière sera développée pour conquérir les marchés de la sous-région Ouest-africaine. Il s'agira donc de la dynamiser en créant un environnement favorable à la culture des céréales, à leur libre circulation et à la fixation des prix par le marché.

La stratégie globale vise à maîtriser l'extensification tout en privilégiant l'intensification de la production d'une part, d'autre part à mettre en place un système efficace et performant de stockage, de transformation et de commercialisation. Des mesures d'accompagnement seront prises tant au niveau de l'Etat (système d'information, dispositif institutionnel, meilleure orientation des interventions par zone,...) que de la Société civile (capacités organisationnelles et de gestion, divers ajustements,...).

3.3.2 **La filière riz**

Pour le cas spécifique du riz, les mesures de libéralisation convenues dans le cadre du premier PASA seront effectives, notamment concernant les importations et la distribution. Cependant, en vue de réduire le coût des importations, un programme d'actions sera mis en oeuvre pour accroître la production nationale. Des clauses de sauvegarde et de protection de la production nationale de riz considérées dans le cadre de l'UEMOA, seront étudiées en accord avec les partenaires financiers.

3.3.3 **Le développement des filières de l'élevage**

Un accent sera mis sur les filières porteuses de l'élevage telles : celles du lait, du bétail/viande (viande et bétail vif), des cuirs et peaux, des filières avicole, porcine, ovine etc) pour profiter notamment des opportunités de la dévaluation. L'élevage traditionnel sera transformé par la formation progressive des acteurs à une vision nouvelle et originale. Ainsi de nouveaux axes stratégiques, en sus des anciens ont été identifiés. Ce sont :

- alimentation des animaux;
- amélioration de l'hydraulique pastorale
- amélioration des techniques de reproduction et de gestion des animaux : c'est par ce biais que les progrès génétiques peuvent être réalisés (croisements, insémination artificielle...);
- amélioration des performances des races locales par la sélection massale (détection des potentialités laitières, des potentialités en viande ou en oeufs des races locales) ;

- introduction et vulgarisation de races nouvelles
- renforcement de la santé animale avec la participation des cabinets privés dans les opérations de prophylaxie et l'amélioration du réseau de surveillance épidémiologique
- privatisation de la fonction vétérinaire.
- élaboration et mise en oeuvre de mesures incitatives de développement de la production animale

L'approche stratégique pour le développement de l'élevage s'appuiera sur la stratification zonale comme suit :

- la zone sahélienne comme zone de **naissage** du fait des conditions sanitaires favorables;
- la zone centrale comme zone de **réélevage et d'embouche** ;
- la zone soudano-guinéenne, au sud, comme zone d'**intensification et d'association agriculture-élevage**.

Elle prendra aussi en compte l'élevage péri-urbain.

3.3.4 Le coton

Cette filière doit profiter de la dévaluation du franc CFA qui la rend plus compétitive sur le marché international. L'objectif pour ce secteur est d'intensifier et d'accroître la production et les exportations. Pour atteindre cet objectif et relancer la filière, le gouvernement poursuivra un certain nombre d'actions visant :

- la dynamisation des groupements villageois (G.V.) de producteurs (réorganisation des producteurs en Groupements des Producteurs de coton, apurement de la dette des Groupements villageois) ;
- l'intensification de la production dans les zones traditionnelles ;
- l'extension de la culture de coton aux parties Est et Sud Ouest du pays et dans la Sissili;
- la dynamisation de la politique commerciale, notamment par la mise en place d'une politique de prix plus incitative ;
- la révision du cadre institutionnel de gestion de la filière : un accord interprofessionnel sera négocié entre les différents partenaires et mis en oeuvre ;
- la consolidation du fonds de régulation de la filière.

Le Burkina Faso, en accord avec ses partenaires, prendra toutes les mesures nécessaires pour l'amélioration des performances de la SOFITEX et encouragera la participation des producteurs dans le capital de la société.

3.3.5 Le sucre

Le marché du sucre sera libéralisé, avec une clause de sauvegarde de la production nationale contre les fortes baisses des cours mondiaux.

La procédure de privatisation de la SOSUCO se poursuivra, en tenant compte des spécificités de cette entreprise et de son métier. Compte-tenu des engagements pris entre l'Etat et la SOSUCO, un avenant au contrat-plan sera élaboré.

3.3.6 Les oléagineux

Dans le cadre de la diversification de la production agricole et pour améliorer les revenus des producteurs, un accent particulier sera mis sur la relance et la valorisation des productions oléagineuses et autres produits du crû.

Ainsi un programme d'appui sera élaboré et mis en oeuvre avec la participation des partenaires au développement du Burkina concernant notamment le sésame, l'arachide et le karité.

Le développement de la filière "oléagineux" est tributaire des conditions de compétitivité (coût, qualité) ; aussi, les mesures suivantes sont envisagées :

- création d'un "Label Burkina" pour les produits (contrôle de qualité) ;
- multiplication semencière ;
- harmonisation des différents outils de collecte des produits du crû.

3.3.7 Les fruits et légumes

La relance de la filière fruits et légumes répond également aux préoccupations de diversification de la production agricole et d'accroissement des revenus. Les actions qui seront engagées visent à :

- l'accroissement des productions ;
- l'assainissement financier de la filière ;
- la promotion de la filière par le secteur privé ;
- la dynamisation de la commercialisation à travers les contrôles de qualité, la conquête de nouveaux marchés, etc. ;
- la restructuration des organisations professionnelles et la consolidation du cadre institutionnel de la filière.

4 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

La nouvelle politique agricole fondée sur la durabilité ne portera ses fruits que si une synergie est établie entre tous les partenaires et acteurs du développement rural et que certaines conditions préalables sont remplies. Pour ce faire des mesures seront prises dans les domaines suivants :

4.1 **Réglementation et orientation**

Les mesures à envisager viseront à :

- ***Assurer l'accès à la terre et la sécurité foncière des producteurs.***

La récente relecture de la RAF suivie de son adoption par l'Assemblée des Députés du Peuple (ADP) participe du souci du gouvernement d'instaurer la sécurité foncière des producteurs en vue de la sécurité des investissements dans le secteur agricole. Des textes d'application de la RAF seront élaborés et prendront en compte toutes les réalités socio-économiques du pays.

- ***Elaborer et mettre en oeuvre un code des investissements agricoles.***

Des dispositions seront prises pour l'élaboration et l'application d'un code des investissements agricoles. Il sera le prolongement de l'application des textes de la RAF et orientera les opérateurs dans les différents investissements en milieu rural en vue de favoriser les interventions durables.

- ***Elaborer les textes juridiques de protection des pistes à bétail.***

Les pistes à bétail existantes seront restaurées dans le cadre de cette mesure et leur gestion décentralisée. Des dispositions législatives et réglementaires régissant l'utilisation de ces pistes seront définies et mises en oeuvre.

4.2 **Environnement technico-économique de la production agricole**

- ***Créer un environnement économique favorable.***

Les mesures d'ajustement structurel de l'économie nationale sont en train de permettre la mise en place d'un environnement économique et institutionnel favorable au déploiement des forces productives (capital, travail). Les acquis, bien que très importants, doivent être renforcés au vu des effets tant positifs que négatifs de la dévaluation qui sont toujours ressentis. Les principaux aspects à ce niveau sont :

- le **renforcement du système bancaire et l'accès au crédit et aux facteurs de production** à partir des études menées sur les systèmes de financement du monde rural, des mesures seront prises pour renforcer le système décentralisé de financement (SDF) et le système bancaire actuel avec l'intention prononcée de faciliter l'accès au crédit des petits producteurs pour leur permettre d'acquérir des facteurs de production. L'agriculture Burkinabé a besoin de financements importants dans le domaine de l'irrigation aussi bien que dans celui des infrastructures pour le stockage, l'approvisionnement et la distribution des facteurs de production.

- le **désenclavement des zones de production** : a été entamé dans le cadre des premiers projets de développement rural et sera poursuivi. Ce désenclavement permettra une meilleure redistribution et une bonne circulation des produits des zones privilégiées de production aux zones déficitaires. Il renforce les échanges inter-régionaux et provinciaux.

- la **libéralisation du commerce et des prix** et l'encouragement des opérateurs économiques: cette politique se traduira par des mesures concrètes et se fera sur la base du renforcement du rôle des producteurs à travers leurs organisations professionnelles et de celui des opérateurs économiques privés. Les investissements privés seront encouragés notamment dans le domaine de l'irrigation, de l'agro-processing et des filières porteuses.

- le **développement des infrastructures/marchés** : afin de jeter les bases de son développement économique et social, le Burkina Faso doit maîtriser les marchés intérieurs et extérieurs de ses produits agricoles. A cet effet il sera mis en place, en partenariat avec les différents acteurs économiques, un appui visant à développer les marchés et les infrastructures de commercialisation.

- ***Mettre en oeuvre une stratégie rationnelle d'équipement des producteurs.***

Cette action visera l'accroissement de la productivité. Elle se fera en respect des capacités d'endettement des bénéficiaires et de son impact sur l'environnement.

- ***Sécuriser le producteur en suscitant la mise en place de systèmes mutualistes.***

Le producteur face aux calamités naturelles n'a d'autre recours que la solidarité traditionnelle. L'Etat va s'appuyer sur cet acquis social pour susciter la mise en place de systèmes mutualistes qui serviront à renforcer la sécurité sociale des producteurs.

- ***Renforcer la politique de réalisation des ouvrages hydro-agricoles dans le cadre de la maîtrise de l'eau.*** L'agriculture Burkinabé est fort dépendante des conditions climatiques notamment de la pluie. Afin de garantir un certain niveau de la production agricole, le Burkina mettra en oeuvre une politique de bonne gestion des eaux souterraines et de surface à travers la lettre de politique sectorielle de l'eau. Une place importante y est accordée au secteur privé.

- ***Assurer la valorisation des phosphates naturels du Burkina et de la matière organique pour recapitaliser la fertilité des terres et diminuer le coût des importations d'engrais minéraux.*** La gestion de la fertilité des sols est une préoccupation du Burkina Faso. Ainsi l'Unité de Gestion de Fertilité des Sols (UGFS) a été mise en place pour élaborer la stratégie et le plan d'action pour la recapitalisation des terres. Partant de la nécessité de conserver et de rehausser les capacités productives des sols, le Burkina Faso voudra en faire une affaire de toute la communauté mais en gardant le maintien de la fertilité restaurée sous la responsabilité du producteur.

- ***Favoriser l'émergence des professions agro-industrielles.*** Il s'agit d'appuyer les initiatives de transformation des produits agricoles tant végétaux qu'animaux. Seront concernées les transformations domestiques, artisanales semi-industrielles et industrielles. La recherche appliquée dans ce domaine sera encouragée afin d'augmenter les compétences professionnelles des promoteurs.

4.3 *Organisation, formation et responsabilisation des producteurs*

- *Favoriser l'émergence et la structuration d'Organisations Professionnelles Agricoles capables de défendre les intérêts des producteurs :*

La modernisation de l'agriculture ne peut se faire que si les premiers intéressés ont pris conscience de ce pas qualitatif à franchir. L'agriculture Burkinabé est appelée à dépasser le cadre de la subsistance et à aborder l'ère de l'entreprise agricole. Ce tournant décisif peut être fortement facilité par la présence de producteurs organisés dans le cadre d'une structure faîtière remplissant les conditions de représentativité, d'autonomie et de défense des métiers agricoles. L'Etat à l'étape actuelle, mettra en oeuvre une politique d'appui à l'émergence d'organisations professionnelles agricoles et au renforcement des organisations paysannes existantes. Les efforts d'alphabétisation seront poursuivis, ceci dans l'esprit qu'il ne saurait y avoir la professionnalisation de l'agriculture sans un minimum de maîtrise de certaines connaissances instrumentales indispensables pour la bonne gestion des exploitations agricoles.

- *Créer des conditions favorables pour faire des zones rurales des pôles d'attraction.*

L'exode rural ne s'explique pas seulement par les conflits de génération mais aussi par l'insuffisance d'emplois, de loisirs et de disponibilité des services vitaux tels que l'éducation et la santé. Des efforts venant renforcer ce qui est déjà entrepris dans le cadre des six (6) engagements seront consentis. La mise en oeuvre de la politique de la décentralisation, avec son corollaire du développement local, permettra de mettre en valeur les potentialités régionales qui serviront de point d'attache des jeunes à la recherche des emplois. Ainsi les zones rurales seront également des pôles d'attraction offrant des conditions de vie améliorées et l'écart entre la ville et la campagne sera réduit.

4.4 *Cadre institutionnel*

Le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) en exécution depuis 1991 et le premier PASA achevé en décembre 1995 ont permis un remodelage du cadre institutionnel du développement agricole du Burkina Faso. Mais des réformes institutionnelles demeurent toujours indispensables soit pour renforcer les institutions créées soit pour susciter ou créer de nouvelles structures adaptées et répondant aux besoins nouveaux. Les mesures qui seront prises concerneront :

- **la réorganisation/restructuration des services agricoles.** La réorganisation des services agricoles qui a pour objectifs d'améliorer leur efficacité et de rationaliser l'emploi des ressources tant humaines que financières par le recentrage des missions de l'Etat sur le service public, est fondée sur les principes suivants :

⇒ la **décentralisation avec le transfert** de plus en plus large de pouvoirs et de responsabilités aux organes représentatifs, et en particulier aux organisations professionnelles agricoles de base;

⇒ la **déconcentration des services administratifs** en accordant plus d'initiatives et de moyens aux échelons régionaux et provinciaux pour leur permettre de régler les problèmes à leurs niveaux de façon plus rapide et plus adaptée aux particularités locales.

De nombreux actes ont déjà été posés ou sont en cours de l'être (études, organisation d'ateliers, missions de sensibilisation, plan d'action, proposition de calendriers,...) pour permettre une réorganisation bien réfléchie. Celle-ci se fera de pair avec la professionnalisation de l'agriculture. La participation des producteurs au choix et à la mise en oeuvre des actions de développement demeure une option prioritaire de la politique agricole.

- **l'émergence d'un organe de promotion des métiers agricoles (chambre d'agriculture ou autre)** : la professionnalisation de l'agriculture suppose la promotion des différents métiers de l'agriculture. A cet effet le gouvernement oeuvrera à la mise en place d'un organe de concertation et de participation des producteurs à la promotion de leurs activités. Quelle que soit sa dénomination, sa forme, cet organe devra être un outil puissant de professionnalisme et de dialogue des producteurs agricoles avec les acteurs des autres secteurs d'activités économiques.

- **le désengagement de l'Etat** : l'option du désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation ainsi que la clarification des rôles des partenaires au développement du Burkina Faso, seront maintenues mais en tirant les leçons des premières opérations de privatisation. Ainsi, les missions de services publics que certaines structures aujourd'hui privatisées ou en voie de privatisation accomplissaient, tels la recherche fruitière (Flex Faso), l'encadrement des commerçants de produits du cru (CSPPA) et des producteurs (SOFIVAR), seront transférées aux structures étatiques. L'Etat en se désengageant va mettre en place un système de réglementation favorisant la concurrence saine entre les opérateurs économiques.

- **le renforcement du rôle du secteur privé dans le développement agricole** (production, commercialisation, transformation, approvisionnement, financement) : le privé jouera un rôle prépondérant dans le secteur agricole une fois que les privatisations de la SOSUCO, la SOFIVAR et l'entrée des producteurs dans le capital de la SOFITEX auront été réalisées. L'Etat apportera son appui à toutes les unités économiques ayant pris la relève des fonctions jadis assumées par lui, afin de renforcer leur compétitivité au niveau national et sous-régional. Une telle politique vise le renforcement du rôle du secteur privé dans le développement des principales filières agricoles. Le Burkina Faso en tirera des avantages économiques certains, ce qui lui permettra de consacrer les ressources publiques au développement des infrastructures sociales, au renouvellement de son patrimoine productif et à la protection de son environnement.

4.5 **Suivi-évaluation des programmes**

- ***Mettre en place un système efficace de suivi-évaluation et d'alerte.***

La politique du développement agricole durable suppose que des mesures de surveillance de l'utilisation des ressources soient prises. Aussi un système de suivi-évaluation et d'alerte de l'intensité d'utilisation et du degré de dégradation des ressources naturelles sera mis en place impliquant tous les acteurs et intervenants du monde rural.

● *Suivre et évaluer les politiques et programmes établis*

Un accent particulier sera mis sur les mécanismes et les méthodes de suivi-évaluation des programmes et des mesures d'ajustement qui seront entrepris. Tant au niveau de la surveillance de l'utilisation des ressources naturelles pour le développement agricole durable que du suivi-évaluation, des effets et des impacts des politiques menées, la nécessité de maîtriser les données et les informations se fait sentir. Aussi le gouvernement veillera, à la lumière des expériences passées, à un meilleur pilotage des programmes grâce à des évaluations périodiques. Les organes du suivi-évaluation seront renforcés.

● *Informers les acteurs du développement agricole sur les marchés*

La demande en produits agricoles existe et va croissante avec l'industrialisation et le taux d'urbanisation galopant. Il reste maintenant à l'appréhender et mettre l'information à la disposition des producteurs. Aussi la nécessité de collecte et de diffusion de l'information sur les marchés tant intérieurs qu'extérieurs s'impose. C'est pourquoi les mesures d'accompagnement ou conditions du développement du secteur agricole suivantes seront prises :

- amélioration et renforcement des statistiques agricoles.
- développement des systèmes d'information sur les marchés des produits agricoles;

CONCLUSION

Fort des acquis du programme d'ajustement structurel et de ses composantes sectorielles, le Burkina Faso veut mettre à profit les opportunités qu'offrent la dévaluation et l'intégration économique sous-régionale, pour relancer sa croissance économique. Dans cette optique le secteur agricole, moteur du développement, a une place de choix. A ce titre le gouvernement s'emploiera au renforcement des résultats du premier programme d'ajustement du secteur agricole, mais aussi à les enrichir par des actions portant sur le moyen et le long terme.

La présente Déclaration de Politique de Développement Agricole Durable s'inscrit dans l'optique du recentrage du rôle de l'Etat sur ses missions d'orientation. Elle offre le cadre stratégique du développement de l'agriculture du pays.

Le Burkina Faso a voulu réaffirmer ses précédents engagements pris dans le cadre du PAS en général et du PASA en particulier, et souligner que les actions de l'Etat, pour un développement humain durable, tiendront désormais compte des critères suivants :

- la fiabilité économique
- l'adhésion sociale
- et la durabilité écologique.

La politique agricole vise à assurer une *adéquation entre agriculture, environnement et population* tout en recherchant un plus grand engagement de tous les acteurs (Etat, opérateurs privés, producteurs et bailleurs de fonds) dans le secteur.

Il est attendu de la mise en oeuvre de cette politique :

- l'accroissement de la part contributive du secteur agricole aux efforts de développement de l'économie nationale ;
- un élan pour le secteur industriel ;
- la préservation et la reproduction des ressources naturelles ;
- la création d'emplois et de richesses en milieu rural;
- l'amélioration des conditions de vie des populations rurales ;
- le renforcement de la cohésion sociale.

